



2 Contexte social, politique et global



2.1 La biodiversité dans les valeurs et la mentalité de la population suisse

Perception de la nature

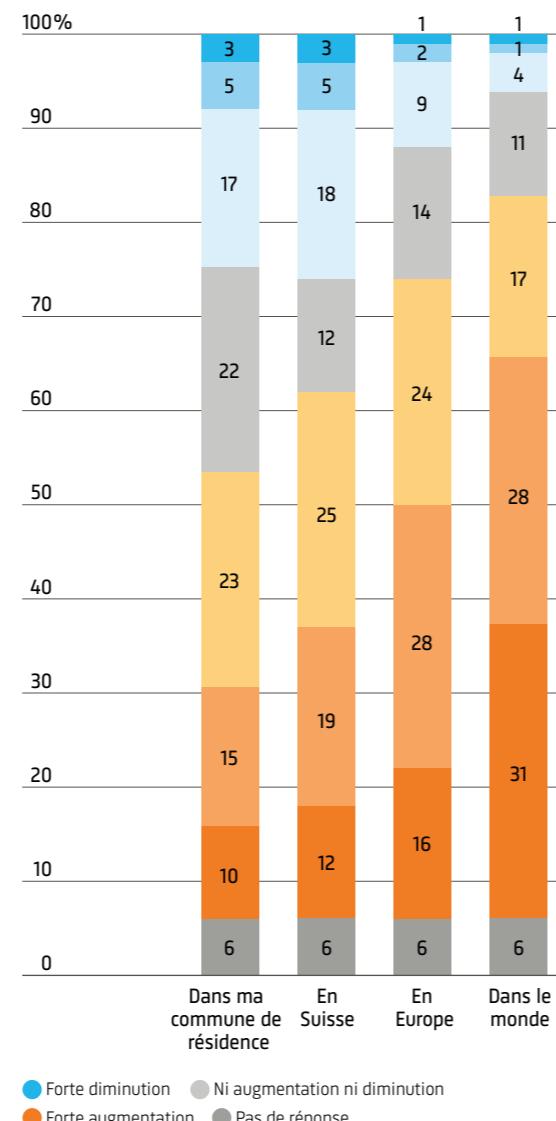
Il est urgent de prendre des mesures pour la biodiversité en Suisse. Cette nécessité est-elle toutefois perçue par la population ? La question est importante à plusieurs égards : d'une part, les individus ont en main la possibilité de soutenir la biodiversité dans les domaines privé et professionnel, et d'éviter de lui nuire par leur comportement de consommation. D'autre part, l'opinion publique influence les discussions politiques dans les parlements nationaux et cantonaux, les gouvernements et les administrations, et elle joue un rôle dans l'adoption de mesures étatiques pour protéger et promouvoir la diversité biologique → 2.3. C'est particulièrement vrai en Suisse où les institutions sont fondées sur la démocratie directe et permettent donc aux citoyennes et citoyens de participer dans une large mesure aux décisions politiques.

La population suisse se perçoit généralement comme fortement reliée à la nature. Celle-ci est appréciée pour elle-même et pas uniquement comme pourvoyeuse de ressources à l'usage des êtres humains (aliments, bois, loisirs, sécurité, p. ex.).¹ Les conséquences de la perte de biodiversité sont donc un sujet de préoccupation largement partagé. Plus de 80 % des personnes interrogées lors des enquêtes réalisées régulièrement depuis 2011 par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont d'avis que le déclin de la diversité des espèces est très dangereux ou plutôt dangereux.² Ce taux a légèrement augmenté depuis 2010 et est similaire à celui pour le changement climatique.

Crise de la biodiversité : pas chez moi ?

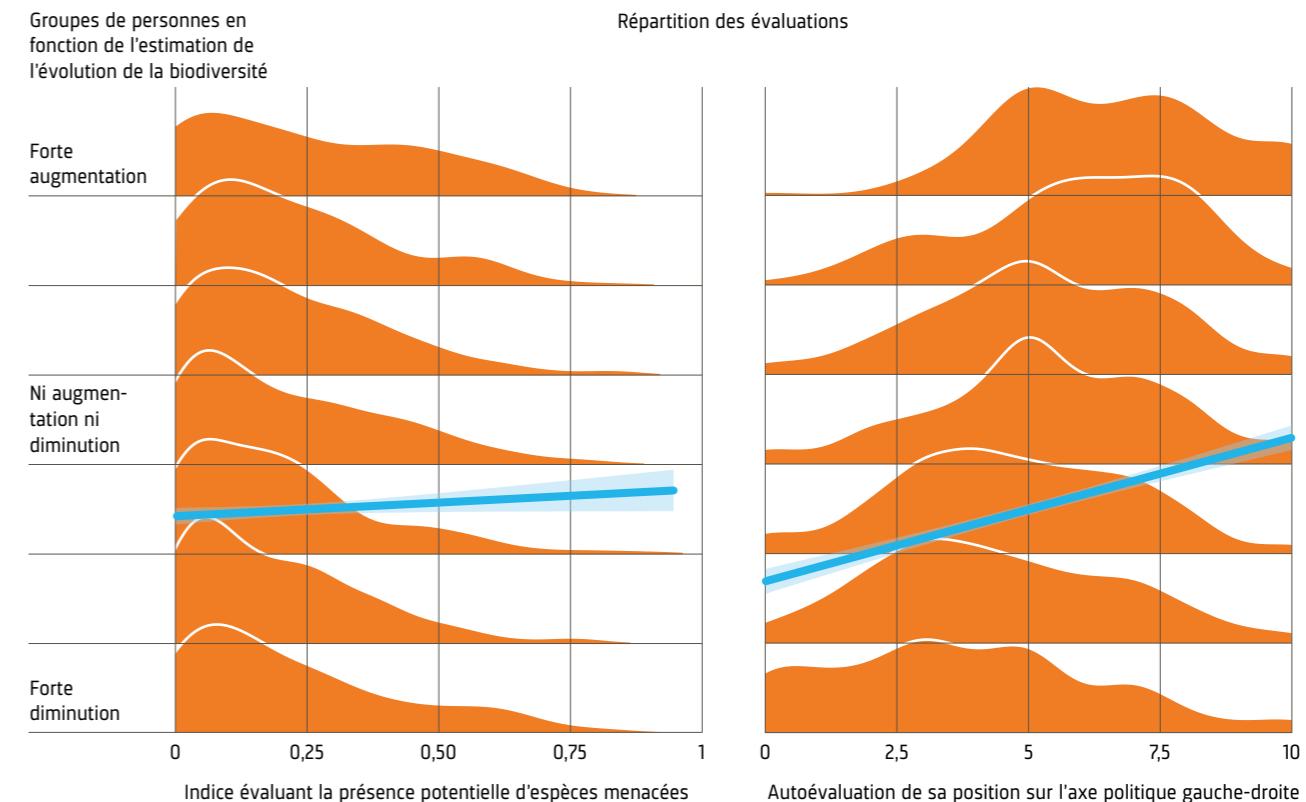
Fait intéressant : la menace née de la perte de diversité des espèces est vécue comme plutôt diffuse, et on ne se sent soi-même pas directement concerné. Des études montrent ainsi que la majorité des gens en Suisse estiment que l'état de la biodiversité du pays est bon voire très bon.³ Une grande partie de la population n'est pas consciente que la biodiversité de la Suisse diminue bel et bien.

En revanche, la population suisse juge bien plus dramatiques les pertes de biodiversité à l'échelle mondiale et européenne (voir graphique à droite).⁴ C'est surtout au niveau local que son évolution fait l'objet d'une appréciation beaucoup plus optimiste. La plupart des personnes interrogées pensent que la crise de la biodiversité concerne moins la Suisse en général, et leur commune de résidence en particulier, que d'autres régions du monde.



Perception de l'évolution de la biodiversité ces 20 dernières années par la population suisse

Taille de l'échantillon: 2565. Données:⁴



Estimation de l'évolution de la biodiversité dans la commune de résidence

(Échelle de 1 « forte diminution » à 7 « forte augmentation », en passant par 4 « ni augmentation ni diminution ») en fonction, à gauche, d'un indice de présence potentielle d'espèces menacées (échelle de 0 « faible probabilité de présence, mauvais état » à 1 « probabilité de présence élevée, bon état »); à droite, de l'autoévaluation de sa position gauche-droite (échelle de 0 « à gauche » à 10 « à droite »). Distribution statistique avec ligne de tendance (bleu). Taille de l'échantillon: 2565. Données:⁴

Forte polarisation politique

En conséquence, promouvoir et conserver la biodiversité en Suisse n'est pas considéré comme une urgence et n'est actuellement pas une priorité dans l'agenda politique – alors même que le déclin de la biodiversité est vu comme une menace.⁵ Il semble donc impératif de renforcer la sensibilisation de la population à l'état de la biodiversité, et d'aiguiser la conscience de son déclin en Suisse.

Il n'est toutefois pas certain que cela suffise. Les résultats de deux enquêtes récentes montrent ainsi une forte polarisation de la perception de la situation de la biodiversité en Suisse (voir graphique ci-dessus).^{4,6} L'évaluation individuelle de l'état de la biodiversité dans sa commune de domicile dépend beaucoup moins de la situation réelle (mesurée par un indice basé sur la présence potentielle d'espèces menacées⁷) que du positionnement personnel sur l'axe politique gauche-droite. Intensifier les efforts d'information sur l'état de la biodiversité en Suisse risque par conséquent de ne toucher qu'une partie des habitantes et habitants, et d'être vu par la lorgnette des prismes idéologiques respectifs.

Cela ne permet pas de mieux protéger et promouvoir la biodiversité. Il est crucial de dépolariser les débats politiques sur la biodiversité, tout autant que de développer des mesures qui parlent aux personnes de tout le spectre politique. C'est la seule façon de créer les majorités nécessaires à une politique de la biodiversité largement acceptée.

Contribution de Daniel Kübler et Alix D'Agostino

2.2 De l'influence des récits sur notre perception de la biodiversité

Les histoires que nous nous racontons à propos de la biodiversité et de sa valeur sont d'un grand intérêt pour comprendre la façon dont ces dernières sont perçues dans la société. L'analyse, par les sciences humaines et sociales, des récits sur la biodiversité dans différents contextes historiques et culturels n'en est qu'à ses balbutiements.^{8,9} Ces connaissances sont pourtant cruciales pour affiner la communication sur la biodiversité et sa promotion →2.1.

Depuis l'introduction du concept de « biodiversité » en 1986,¹⁰ les narrations ayant trait à la biodiversité se sont multipliées dans le discours culturel, en particulier après 2010. Le corpus de textes sur ce thème semble s'étoffer à mesure que la biodiversité s'appauvrit. Ces récits – sur des espèces éteintes par exemple – documentent ce qui disparaît dans la nature, témoignant indirectement du

succès jusqu'ici limité des efforts pour stopper le déclin de la diversité biologique. Le discours culturel répond à la destruction continue de nos bases existentielles à la manière d'un sismographe, avec des récits sur la biodiversité exprimant la critique, d'une part, mais formulant, d'autre part, des visions pour l'avenir.

La mort des insectes: le symbole de la perte

Les narratifs qui imprègnent la perception sociale de la biodiversité dépendent des derniers développements scientifiques, de l'air du temps et des hasards. Le film de Markus Imhoof « More than Honey » sorti en 2012¹¹ constitue un bon exemple de la façon dont certains produits culturels façonnent le discours et, ce faisant, influencent les récits sur la biodiversité qui finissent par s'imposer. Le film de Imhoof, qui traite de la mort massive des colonies

d'abeilles mellifères, a touché le public en un point sensible: pour la première fois, la crise globale de la biodiversité était donnée à voir par le biais d'impressionnantes (macro-)photographies d'une espèce étroitement liée à la civilisation humaine et essentielle à la production de sa nourriture – via son rôle de pollinisatrice.

Bien qu'important, l'impact de ce film a été paradoxal : la conscience collective a retenu les problèmes que vivent les abeilles mellifères en tant qu'animaux de rente, et non la menace pesant sur les abeilles sauvages. Une image biaisée de la crise de la biodiversité s'est ainsi diffusée. Elle a donné naissance, spécialement dans les régions urbaines, à de nombreuses initiatives censées « promouvoir les abeilles », qui se sont en réalité traduites par une concurrence alimentaire pour les abeilles sauvages.

Mais le film de Imhoof a également marqué un jalon dans l'attention croissante portée à la mort des insectes en général – attention qui a culminé en 2017 avec un engouement médiatique exceptionnel¹² autour de l'« étude de Krefeld ».¹³ La mort des insectes illustre bien la façon dont une combinaison d'expérience personnelle et marquante de l'ordre de l'anecdote (cf. le « syndrome du pare-brise »)¹⁴ de connaissances scientifiques, et de récits souvent répétés, façonne la perception culturelle de la crise de la biodiversité.¹⁵ L'assimilation symbolique de la crise de la biodiversité à la mort des insectes a eu pour effets que d'autres aspects tout aussi importants de la destruction de la biodiversité ont été trop peu perçus et qu'aucun récit correspondant ne s'est développé.

On voit là le rôle important joué par les récits pour transmettre au grand public des faits scientifiques avérés, mais difficiles à percevoir. Depuis que « Silent Spring » de Rachel Carson (1962)¹⁶ a illustré la mort des insectes et des oiseaux par la métaphore d'un printemps de plus en plus silencieux, on ne peut plus ignorer ce motif du silence dans les narrations sur la biodiversité.¹⁷ Cette métaphore révèle le manque de prise de conscience de l'extinction des espèces, et associe des valeurs esthétiques et utilitaires à l'image émotionnellement chargée de la perte.

Ces narratifs suivent le « scénario catastrophe », également largement répandu dans le discours sur le climat.¹⁷ Mais, à la différence de nombreuses dystopies climatiques comme « The Day after Tomorrow »¹⁸, les conséquences socio-écologiques de l'extinction globale des espèces à l'échelle mondiale n'y sont généralement pas contées. Le film de Marten Persiel « Everything Will Change » (2021)¹⁹ et le roman de Jasmin Schreiber « Endling » (2023).²⁰ font exception.

Nouveaux récits sur la nature

Le succès culturel de la biodiversité se manifeste dans l'espace germanophone en particulier par la série « Naturkunden » des éditions Matthes & Seitz dont les livres embrassent une large biodiversité. Les portraits d'escargots,²¹ crapauds,²² mouches,²³ coléoptères,²⁴ araignées,²⁵ algues²⁶ et fougères²⁷ retracent l'histoire culturelle d'espèces qui, avant le paradigme de la biodiversité, étaient rarement prises en compte dans l'observation de la nature.

Le best-seller de Peter Wohlleben « La vie secrète des arbres » (2015)²⁸ illustre particulièrement bien à quel point les mythes et valeurs liées à de telles espèces sont le reflet des représentations et affects sociaux. Il s'agit là de l'exemple le plus notable d'une série de tentatives visant à donner place à une autre perception de la nature : Wohlleben ne décrit plus la forêt comme un objet inerte ou une ressource matérielle, mais comme une communauté sociale et solidaire d'espèces très variées. Il remplace ainsi une perspective utilitaire par la projection d'un certain idéal social. Faisant état de la fascination pour la biodiversité et les liens écologiques, les histoires de ce type peuvent être décrites comme des récits de « l'interdépendance » et de la « grande transformation ».¹⁷ La symbiose, en particulier, connaît actuellement un certain engouement dans les textes littéraires.^{29,30} Cela permet d'imaginer d'autres relations entre l'être humain et la nature et de tenter de contrecarrer la destruction de la biodiversité par une transformation des normes sociales.

Les visions pour l'avenir

En 2020, l'écrivaine suisse Ruth Schweikert, disparue en 2023, a exprimé en ces termes la nécessité d'un récit qui serait à la hauteur des défis écologiques actuels : « Il faut de nouvelles histoires, de nouvelles figures [...] non pas une seule grande utopie, mais des « utopies pragmatiques ». Il faut du courage créatif et de nouvelles images pour rendre compte que nous autres humains sommes de mortels et ingénieux colocataires d'une zone fragile, une espèce à la fois potentiellement toute-puissante et superflue de cette biosphère tant limitée qu'indispensable à la vie sur cette planète ».³¹ Le domaine littéraire offre d'ailleurs en ce moment un nombre croissant d'exemples contribuant à cette nouvelle identité culturelle et montrant l'action potentielle des récits : le roman de Gianna Molinari « Hinter der Hecke die Welt »³² associe le déclin de la biodiversité à des expériences sociales de perte, et met au jour les liens socio-écologiques, encore trop peu pris en compte dans les autres discours sur la biodiversité. Comme, en plus, le roman narre les histoires d'espèces très différentes – du fou de Bassan à l'angélique en passant par le requin du Groenland et sa





Des scénarios catastrophes aux visions d'un avenir différent, en passant par les observations ordinaires du quotidien, la littérature produit des récits variés sur la biodiversité.

relation étroite aux copépodes – il contribue à la construction de connaissances sur les espèces, besoin de plus en plus reconnu, également en Suisse. D'autres narratifs s'attachent à changer la relation entre l'être humain à la nature, ainsi du récit populaire du retour à l'état sauvage, qui tente d'émanciper ladite relation d'un contrôle excessif et d'une représentation de l'ordre qui pose problème.^{33, 34, 35, 36, 37}

Les récits culturels qui abordent, dans des contextes spécifiques, des défis socio-écologiques concrets en matière de protection de la nature, demeurent rares. Dans le monde anglophone, le roman de Charlotte McConaghy « Once there Were Wolves » (2011)³⁸ montre une façon de résoudre le conflit latent autour du loup, entre protection de la nature et population locale, en déconstruisant aussi bien la diaabolisation que l'idéalisat^{ion} à l'œuvre dans les différents récits, et en contrecarrant la polarisation de la société.³⁹

Perspective

Les récits sur la biodiversité participent à l'évolution de la société par la réflexion et la création de valeurs sociales. Bien qu'ils aient peu d'influence sur les structures politiques du pouvoir, leur mise en place et leur diffusion sont fondamentales, car ils créent des espaces de réflexion et ouvrent la voie à des orientations imaginaires pour les évolutions sociales à long terme.

Mais les récits peuvent aussi faire des dégâts. On constate ainsi que des formes de désinformation et de négation, et l'exploitation corollaire de certains narratifs, touchent de plus en plus la protection de la biodiversité – tant sur les plans international⁴⁰ que national, comme l'a montré en septembre 2024 le magazine en ligne « Die Republik » au sujet de l'Initiative biodiversité.⁴¹ Ce contexte fait émerger deux devoirs pour qui manie des récits sur la biodiversité : à l'avenir il s'agira, premièrement, de conserver et promouvoir la diversité des narrations sur la biodiversité et d'associer plus étroitement entre eux les différents champs de la société – culture, sciences naturelles et politique notamment. Deuxièmement, la communication sur les questions de biodiversité doit davantage prendre en compte cette réalité que, même lorsqu'elle transmet des faits, elle se situe au cœur de tensions hautement politiques entre des récits concurrents. Elle doit donc développer des stratégies pour évoluer de manière active et consciente dans cet environnement.

Contribution de Claudia Keller

2.3 La biodiversité dans la politique suisse depuis 2010

La politique seule ne peut pas arrêter le recul de la biodiversité. Mais elle est une composante décisive de la transformation durable de l'utilisation des ressources naturelles, donc de la conservation à long terme de la biodiversité et des services qu'elle rend à l'humanité.

L'histoire de la protection des eaux en Suisse illustre la manière dont la combinaison de nombreux efforts a permis le changement. Grâce à l'engagement d'individus et d'organisations visionnaires, à une prise de conscience croissante de la société, aux connaissances scientifiques et aux progrès technologiques, les responsables politiques ont adopté au fil des décennies des lois et des ordonnances qui ont considérablement amélioré la qualité des eaux → voir encadré.

Les mesures politiques n'ont pas toujours immédiatement montré l'effet souhaité. Des adaptations ont été nécessaires à plusieurs reprises, notamment pour définir les ressources et les responsabilités. De nouveaux défis tels que la réduction des micropolluants ont été progressivement intégrés dans les lois existantes. Ce modèle de

réussite peut montrer la voie pour la conservation à long terme de l'ensemble de la biodiversité.

Une tâche intersectorielle

Plusieurs articles de divers domaines spécifiques de la Constitution fédérale concernent la protection de la nature (p. ex. art. 74 protection de l'environnement, art. 76 eaux, art. 77 forêt, art. 78 protection de la nature et du paysage, art. 79 pêche et chasse). Mais il n'existe à l'heure actuelle aucune loi consacrée exclusivement à la biodiversité. De fait, plusieurs lois fédérales régissent la préservation et la promotion de la biodiversité.

La loi la plus importante pour la politique suisse en matière de biodiversité est, depuis bientôt 60 ans, la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) avec l'ordonnance qui l'accompagne (OPN; RS 451.1).⁴² La LPN règle la conservation des milieux, la protection des espèces ainsi que la protection du paysage et du patrimoine au niveau national, mais uniquement en ce qui concerne la protection de la nature au sens strict.

Protection des eaux: un exemple de législation environnementale efficace

La première loi sur la protection des eaux (LEaux; FF 1955 I 552) est entrée en vigueur en 1957.⁴³ Elle exigeait des cantons d'adopter les mesures nécessaires pour protéger les eaux suisses des pollutions. Si, dans un premier temps, cette loi a entraîné peu de changements, elle constitue néanmoins le point de départ de nombreuses dispositions de protection des eaux. Lors de la révision totale de la LEaux en 1972 (FF 1971 II 912), la mise en œuvre a été clairement définie et les cantons ont reçu un soutien financier considérable de la Confédération pour le développement des stations d'épuration. Ces mesures ont permis une amélioration notable de la qualité des eaux.

Une autre étape importante a été franchie avec la révision de la LEaux en 1991. Elle était le résultat d'un débat politique intense autour de l'initiative « Pour la sauvegarde de nos eaux » lancée par les milieux de la protection de l'environnement et de la pêche. La nouvelle LEaux mettait l'accent sur les aspects écologiques de la protection des eaux. Les débits résiduels et des réglementations pour le secteur de l'agriculture ont notamment été introduits. L'initiative « Eaux vivantes » (Initiative pour la renaturation) de la Fédération Suisse de Pêche

et d'associations environnementales, retirée en 2010, a mené à l'élaboration d'un contre-projet indirect visant un équilibre entre la protection des eaux et leur utilisation → 7.

Les modifications de loi visaient l'assainissement écologique des centrales hydrauliques afin de réduire leur impact négatif. En outre, les cantons ont été contraints de planifier une stratégie de revitalisation des cours d'eau et de la mettre en œuvre avec le soutien financier de la Confédération. Un autre objectif majeur consistait à mettre à disposition des cours d'eau l'espace nécessaire pour garantir leurs fonctions naturelles, la protection contre les crues et leur exploitation.

Le succès de ces révisions réside dans la combinaison de prescriptions légales, de mécanismes de financement adaptés, de la participation active des différents protagonistes et de l'élaboration de grands compromis. Cette approche intégrative a non seulement amélioré la qualité des eaux, mais aussi renforcé la prise de conscience de l'importance de la protection des eaux au sein de la société.

À part quelques révisions partielles, la LPN correspond toujours en grande partie à sa version originale de 1966. On pourrait en conclure que la LPN a fait ses preuves au fil des ans. Mais les connaissances actuelles montrent que la protection isolée de certaines espèces ou sites n'est pas suffisante.⁴⁴ Il faudrait plutôt davantage miser sur une approche régionale des sites précieux d'un point de vue écologique, leur mise en réseau et les interactions entre les différents niveaux de biodiversité, de la diversité génétique aux milieux en passant par les espèces.

Quelques approches allant dans ce sens existent, par exemple les revitalisations et revalorisations des espaces réservés aux eaux dans le cadre de la loi sur la protection des eaux (L'Eaux; RS 814.20); les sites marécageux dans le cadre de la LPN; les corridors faunistiques dans le cadre de la loi sur la chasse (LChP; RS 922.0). Prises ensemble, ces approches correspondent au concept de l'infrastructure écologique, qui est au cœur de la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) et du plan d'action qui l'accompagne.^{45, 46} Ces deux documents représentent la réorientation conceptuelle de la politique suisse en matière de biodiversité.

La SBS concrétise l'objectif principal de la Confédération en matière de biodiversité: « La biodiversité est riche et en mesure de réagir aux changements. La biodiversité et ses services écosystémiques sont conservés à long terme ». Pour atteindre cet objectif, la Confédération avait formulé 27 mesures dans son premier plan d'action et les a mises à jour pour la deuxième phase. Ces mesures soulignent la nécessité de considérer la conservation de la biodiversité comme une tâche intersectorielle et d'exploiter les synergies entre les nombreux domaines concernés.

La Conception « Paysage suisse » (CPS) accentue encore la responsabilité commune de tous les secteurs et niveaux étatiques pour la prise en compte de la biodiversité et de la mise en réseau des milieux lors de l'aménagement du territoire.⁴⁷ La CPS sert d'objectif commun et définit des lignes directrices contraignantes pour les autorités afin de garantir une politique paysagère cohérente.

Des protagonistes multiples

La diversité des secteurs politiques concernés par la biodiversité se reflète dans le grand nombre de protagonistes impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique suisse en matière de biodiversité. En raison du système politique suisse, fondé sur le fédéralisme, la subsidiarité et la concordance → 2.4, le succès de l'intégration des questions de biodiversité dans la politique requiert un soutien et une acceptation larges⁴⁸ Des intérêts très divers se confrontent lors de la conception de la politique en matière de biodiversité.

Les milieux industriel et économique, les partis, les cantons, les régions de montagne, les communes, les instituts de recherche et les organisations environnementales tentent de placer leurs demandes lors de procédures de consultation, de tables rondes ou au Parlement, par exemple par le lobbying, et d'influencer le résultat. La société civile et les privés jouent également un rôle important dans la politique en matière de biodiversité: les projets initiés au niveau local contribuent à la conservation de la biodiversité, et peuvent constituer des modèles pour les responsables politiques et servir à la mise en œuvre aux niveaux régional et national.

Une grande nécessité d'agir

La SBS découle de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies que la Suisse a signée en 1992 à Rio → 2.5. Le Conseil National et le Conseil des États ont intégré l'élaboration de la SBS dans le programme de la législature 2007–2011 grâce à des travaux préparatoires de la communauté scientifique⁴⁹ et à une intervention parlementaire.⁵⁰ La SBS a finalement été adoptée en 2012, vingt ans après Rio. Le plan d'action qui l'accompagne, partiellement élaboré dans un processus participatif, a vu le jour en 2017. Les demandes des protagonistes impliqués n'ont toutefois été prises en compte que de façon limitée, ce qui a suscité des critiques à l'égard du plan d'action.⁵¹

L'analyse des effets de la première phase de mise en œuvre du plan d'action (2017–2023) montre que quelques mesures ont pu être appliquées ou initiées.⁵² Les mesures immédiates en faveur de la biodiversité forestière et des biotopes d'importance nationale, notamment, ont été efficaces. Malgré les efforts, les objectifs de la SBS n'ont toutefois pas été atteints.⁵³ Les raisons en sont multiples: manque de ressources humaines et financières pour la mise en œuvre en raison des restrictions budgétaires dans le secteur public, milieux trop peu connectés, nombreuses subventions dommageables directement ou indirectement à la biodiversité – parmi d'autres. La suppression ou la modification de telles subventions est un défi particulier, car certaines font partie des politiques sectorielles depuis des décennies.⁵³

Malgré des lignes directrices claires de la SBS et de la Conception « Paysage suisse » demandant de considérer la biodiversité comme une responsabilité intersectorielle (objectif 1 de la SBS: « D'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique. »), ce sont jusqu'à présent surtout les politiques environnementales et paysagères, ainsi que les politiques forestières et agricoles qui se sont intensément penchées sur les questions relatives à la biodiversité.⁵⁴ Les autres domaines politiques ne tiennent pratiquement pas compte des questions liées à la biodiversité, alors que les décisions politiques prises dans tous les secteurs ont des répercussions directes sur celle-ci.

À l'avenir, la biodiversité devrait être davantage prise en compte, intégrée et mieux coordonnée dans les lois, les instruments et les actions des autres domaines politiques. La réalisation des objectifs nationaux en matière de biodiversité dépend désormais essentiellement de la capacité à prendre en compte la biodiversité de manière systématique et cohérente dans tous les domaines politiques concernés.

Contribution de Jeanine Janz et Manuel Fischer



2.4 Responsabilité et activités des cantons

La politique suisse en matière de biodiversité concerne divers secteurs, d'une part, et d'autre part se déroule à différents niveaux étatiques. La Constitution fédérale et les lois fédérales répartissent le droit de légiférer et les compétences d'exécution entre la Confédération et les cantons. La mise en œuvre dans le domaine de la protection de la nature et du paysage incombe principalement aux cantons.^{55, 56} La manière dont les cantons assument cette responsabilité et remplissent concrètement leurs obligations est donc déterminante pour la préservation de la biodiversité en Suisse.

Une tâche commune

La Constitution fédérale stipule que la Confédération et les cantons se soutiennent mutuellement et collaborent dans l'accomplissement de leurs tâches (art. 44 Cst; RS 101). Concernant le financement, la Confédération et les cantons peuvent convenir que ces derniers atteignent certains objectifs en application du droit fédéral et mettent en œuvre à cette fin des programmes que la Confédération soutient financièrement (art. 46, al. 2 Cst; RS 101). La protection de la nature est donc considérée comme une tâche commune : la compétence d'exécution de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) revient aux cantons (art. 78, al. 1 Cst), mais la Confédération a un droit de légiférer complet concernant la protection des espèces et des milieux (art. 78, al. 4 Cst). Depuis la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) en 2014, les cantons ont par exemple l'obligation de tenir compte des aspects touchant à l'environnement, à la nature et au paysage dans l'aménagement du territoire au niveau cantonal (plans directeurs). La Confédération et les cantons se partagent donc les responsabilités et le financement de la conservation de la biodiversité. Ils fixent concrètement les objectifs et les contributions fédérales dans les conventions-programmes (loi sur les subventions, LSu, art. 20a; RS 616.1).⁵⁷ Ces dernières contiennent des objectifs pluriannuels dans différents domaines (paysage, protection de la nature, animaux sauvages, forêt, revitalisations des cours d'eau, p.ex.), mis en œuvre sur le plan opérationnel par les cantons. La Confédération vérifie les progrès annuellement et évalue l'atteinte des objectifs à la fin de chaque période.

Activités variées

Le plan d'action relatif à la Stratégie Biodiversité Suisse, a généré en 2017 davantage de moyens financiers pour les conventions-programmes dans le domaine de la protection de la nature, en particulier pour l'entretien et l'assainissement des biotopes d'importance nationale et pour la biodiversité en forêt → 3.5.4. Pour la période 2020–2024, les cantons devaient élaborer jusqu'en 2024 des concepts globaux de conservation des espèces et des milieux na-

turels et des projets de mise en réseau, pour aborder de façon ciblée la mise en œuvre de l'infrastructure écologique. Plusieurs cantons se sont alors dotés d'une stratégie biodiversité et de plans de mesures (ou de stratégies de protection de la nature et du paysage ou programmes pluriannuels), p.ex. Fribourg, Saint-Gall, Bâle-Ville et les Grisons. D'autres, comme Zurich et Argovie, disposaient déjà d'instruments similaires ou ont créé des bases légales idoines, comme le canton de Genève en 2012 avec la « Loi sur la biodiversité », qui ont servi de base aux stratégies biodiversité cantonales actuelles.

Les conventions-programmes soutiennent aussi la mise en œuvre de l'infrastructure écologique, un élément clé de la Stratégie Biodiversité Suisse, les mesures d'entretien et d'assainissement des biotopes d'importance nationale, les revitalisations, et les mesures dans le domaine de la biodiversité forestière. La participation financière de la Confédération à cette mise en œuvre partenariale est fixée tous les quatre ans.

Depuis 2010, les cantons ont initié de nombreuses activités en faveur de la biodiversité, dont des projets innovants, ce avant la Stratégie Biodiversité Suisse, ou indépendamment d'elle. Le canton de Genève, par exemple, aborde depuis 2012 la conservation de la biodiversité transfrontalière avec l'outil des « Contrats corridors biologiques » (Contrats Verts et Bleus).⁵⁸ Les concertations et la coordination entre cantons ont progressivement pris de l'ampleur grâce à la Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) → Encadré page 28, aux plateformes régionales et à la collaboration dans des projets d'innovation partiellement financés par la Confédération. Ces derniers permettent notamment de tester des approches visant à favoriser la biodiversité, par exemple la riziculture humide, ou à préserver, valoriser et mettre en réseau des milieux, notamment à l'aide de troupeaux de chèvres nomades ou en développant des méthodes comme celles utilisées dans le projet « Gestion des sols drainés ».

La collaboration s'est renforcée ces dernières années, non seulement entre les cantons, mais aussi entre les différents services administratifs au sein des cantons. Des optimisations sont toutefois encore possibles pour garantir une approche coordonnée et efficace dans différents domaines cibles.

Dans le domaine de la promotion de la biodiversité en milieu agricole – qui se voit attribuer la plus grande part des dépenses fédérales en faveur de la biodiversité – la collaboration entre la Confédération et les cantons est organisée différemment. La Confédération verse les paiements directs pour les surfaces de promotion de la biodiversité



Le cincle plongeur est un bon indicateur des cours d'eau naturels. Il a été élu « Oiseau de l'année 2017 », afin de sensibiliser le public à l'importance de ces milieux. Photo : Beat Schaffner

aux exploitations agricoles par l'intermédiaire des cantons, selon des exigences uniformes à l'échelle nationale. Selon le domaine, les cantons assument le cofinancement prévu par la loi (contributions à la mise en réseau et à la qualité du paysage, p.ex.), qui représente toutefois une part minime comparé aux contributions fédérales.⁵⁹ Ils proposent aussi des programmes d'encouragement supplémentaires. Outre les contributions directes à la biodiversité, la Confédération offre dans le domaine de l'agriculture d'autres programmes d'encouragement, qui peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité, comme les projets d'utilisation durable des ressources. Le canton de Zurich et ses partenaires testent par exemple des moyens de favoriser la biodiversité de manière ciblée sur les surfaces agricoles en laissant plus de liberté de décision aux exploitations.⁶⁰

Défis

Toutefois, la conservation de la biodiversité au niveau cantonal présente encore de nombreux déficits et obstacles : les bases de planification, suffisamment contraintes et englobant l'ensemble du territoire, font souvent défaut. Les méthodes pour une priorisation spatiale conséquente des surfaces importantes pour la biodiversité doivent notamment être affinées. Les projets novateurs – «Ökologische Infrastruktur im Mittelland» ou «Une démarche pour identifier et implémenter la trame noire» par exemple – contribuent beaucoup à développer les méthodes. Le Conseil fédéral entend combler certains déficits

avec l'adoption de la phase 2 du Plan d'action biodiversité (2025 à 2030), afin d'augmenter l'efficacité des mesures prises dans le cadre des conventions-programmes et des politiques sectorielles. Le succès de la deuxième phase du plan d'action dépendra notamment de la capacité des différents offices fédéraux concernés par les domaines politiques touchant la biodiversité à réorienter efficacement et comme prévu leurs mesures en faveur de la biodiversité, et de la capacité des cantons à en tirer profit.

Des limites apparaissent clairement sur le plan des ressources financières et en personnel. Certains cantons disposent d'assez de moyens pour la planification et le développement de projets, mais les surfaces adéquates pour la mise en œuvre ne sont souvent pas disponibles. De nombreux cantons manquent aussi de moyens financiers, notamment de la part de la Confédération, et ne disposent pas des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les mesures, même lorsqu'il existe de bonnes idées, par exemple pour la formation et la sensibilisation à la biodiversité.

Ces défis perdurent faute de prise de conscience, de priorité politique, d'objectifs assez contraignants et d'une intégration suffisante dans les politiques sectorielles. Malgré divers programmes, la mise en œuvre reste fragmentaire. Au-delà des bases scientifiques et des ressources, il faut une cohérence politique et une volonté ferme d'agir à tous les niveaux pour préserver la biodiversité.

La Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP)

La CDPNP est une conférence spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). Elle offre aux cantons une plateforme pour l'échange et la coordination dans le domaine de la protection de la nature et du paysage. Elle réunit des délégués des services cantonaux, offices fédéraux, milieux scientifiques et associations, ainsi que d'autres protagonistes impliqués, dans le but de discuter des défis, stratégies et solutions dans les domaines de la biodiversité, de la protection de la nature et de l'aménagement du paysage.⁶¹

Comment fonctionne la CDPNP?

La CDPNP organise régulièrement des séances et des groupes de travail qui analysent les thèmes actuels et leur évolution, élaborent des mesures et discutent de la coordination des processus. Cette collaboration interdisciplinaire et intercantionale doit garantir une mise en œuvre cohérente des stratégies de protection de la nature et du paysage en Suisse.

Ses principaux domaines d'activité sont : la mise en œuvre des objectifs nationaux en matière de biodiversité, l'échange de méthodes et de stratégies éprouvées entre les cantons et

les services spécialisés, le conseil et le soutien dans l'élaboration de stratégies cantonales de protection de la nature, la coordination entre les administrations, le milieu scientifique et la pratique, et l'élaboration de positions communes sur les conditions-cadres politiques et juridiques.

Collaboration efficace grâce à la CDPNP

La CDPNP contribue fortement au renforcement et à une meilleure coordination des mesures de protection de la nature et du paysage en Suisse. La mise en réseau des acteurs permet d'exploiter les synergies, de partager les connaissances et de développer des réponses innovantes aux enjeux environnementaux urgents. Elle favorise une mise en œuvre plus efficace des mesures de conservation grâce à des approches coordonnées, une communication améliorée, une collaboration renforcée entre les niveaux impliqués, une meilleure intégration des aspects biodiversité dans la planification cantonale, ainsi qu'une identification précoce des défis liés à la nature et au paysage. La CDPNP est ainsi indispensable à une mise en œuvre efficace et cohérente de la Stratégie Biodiversité aux niveaux cantonal et national.

2.5 Contexte international

Convention sur la biodiversité biologique

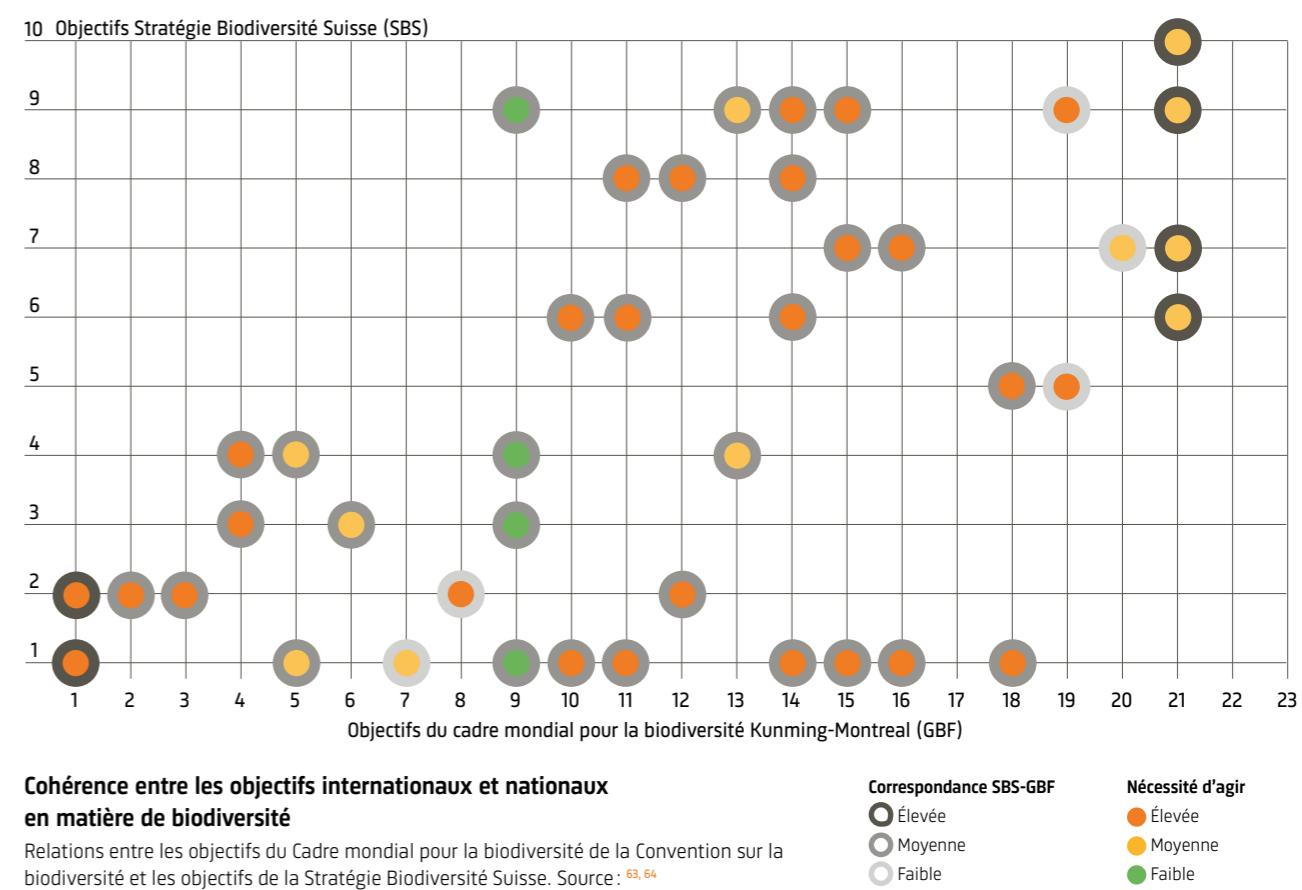
La Convention sur la biodiversité biologique (CDB), adoptée en 1992 à Rio de Janeiro lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable, est le traité international le plus complet sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité. La Suisse l'a ratifiée en 1994. L'objectif de la convention de réduire drastiquement la perte de biodiversité jusqu'en 2010 n'a toujours pas été atteint.

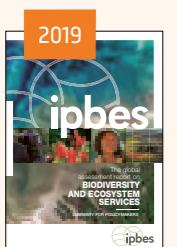
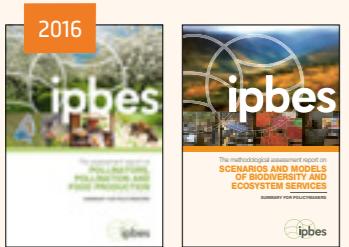
L'Année internationale de la biodiversité en 2010 a marqué le début de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, qui devait permettre d'atteindre les 20 objectifs dits «objectifs d'Aichi». Le thème de la biodiversité a ainsi bénéficié d'une attention accrue tant au niveau international qu'en Suisse. En 2020, aucun de ces objectifs n'avait été entièrement atteint au niveau mondial, et seuls six l'avaient été partiellement.⁶² L'objectif de protéger 17 % du territoire de chaque pays revêtait une grande importance. Il a été atteint par de nombreux États, mais pas par la Suisse.

Fin 2022, les États membres ont adopté un nouveau cadre mondial pour la biodiversité (Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework, GBF). Il doit contribuer à rendre durable l'utilisation de la biodiversité et à créer les conditions nécessaires à la conservation de la biodiversité et de ses services dans tous les secteurs concernés. Avec ces objectifs, le GBF appelle l'ensemble de la société et tous les niveaux des gouvernements à agir.

Les pays doivent adapter leurs stratégies nationales et les plans d'action pour la biodiversité en se basant sur ces nouveaux objectifs. Les États membres sont tenus de documenter leurs progrès en 2026 et 2030. La Suisse doit considérablement intensifier ses efforts pour mettre en œuvre le GBF et garantir la préservation de la biodiversité et de ses services écosystémiques.⁶³

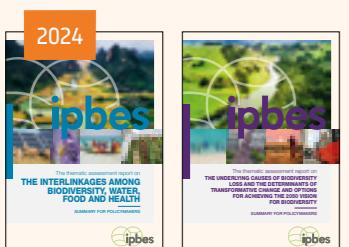
Comme prévu par la Convention sur la biodiversité, la Suisse a initié en 2024 la deuxième phase de son plan d'action.⁶⁴ Ce dernier doit contribuer, avec d'autres instruments et mesures dans tous les secteurs concernés, à





Diversité des thèmes abordés par les rapports du Conseil mondial de la biodiversité (IPBES) jusqu'en 2024. Le premier rapport global a été publié en 2019.⁶⁷

Source : ipbes.net



la réalisation des objectifs en Suisse. Pour répondre aux besoins identifiés, tous les secteurs doivent assumer leurs responsabilités, mettre en œuvre efficacement les mesures visant à atteindre les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse et leur allouer les moyens nécessaires.

Autres traités

Outre la Convention sur la biodiversité, d'autres traités internationaux jouent un rôle important pour la biodiversité, par exemple la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, et l'Agenda 2030 pour le développement durable avec ses 17 objectifs globaux (les ODD). Ce dernier montre une voie équilibrée entre les besoins de l'humanité et ceux de la Planète. Des études ont identifié la conservation de la biodiversité comme l'un des leviers les plus puissants pour atteindre les objectifs de durabilité.^{65, 66}

La protection des zones humides (Convention de Ramsar), et l'utilisation durable et la conservation des populations animales et végétales (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, CITES) sont également fondamentales.

La diversité génétique est une composante importante de la biodiversité, en particulier pour le système agroalimentaire et pour la forêt. La conservation, l'utilisation et la gestion équitable des ressources génétiques sont réglées par des traités internationaux spécifiques. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité sur les semences) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en fait partie. Le protocole de Nagoya, entré en vigueur en 2014 et ratifié par la Suisse la même année, règle l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Afin de garantir également une répartition équitable des avantages découlant de l'utilisation des séquences génétiques stockées sous forme numérique, un mécanisme multilatéral a été mis en place en 2024 lors de la 16e Conférence des Parties, parallèlement à un fonds mondial. Des contributions volontaires du secteur privé (p.ex. industries pharmaceutiques, cosmétiques et agro-biotechnologiques) doivent fournir des fonds pour la mise en œuvre des objectifs mondiaux en matière de biodiversité, en particulier pour les communautés locales et autochtones.

Conseil mondial de la biodiversité (IPBES)

La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) a été fondée en 2011. Ce Conseil mondial de la biodiversité est désormais la principale plateforme internationale d'évaluation de l'état de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Elle offre un mécanisme de synthèse, d'analyse et d'évaluation des informations et des connaissances, reconnu par les milieux scientifiques et politiques. Les évaluations permettent de

État global de la biodiversité – résultats du Conseil mondial de la biodiversité (IPBES)

Le premier rapport global de l'IPBES de 2019 livre l'analyse la plus complète qui existe à ce jour de l'état de la biodiversité et des services écosystémiques.⁶⁷

- L'influence humaine s'étend dans le monde entier: environ 75 % de la surface terrestre et 66 % de la surface marine sont fortement modifiés. Les espaces intacts diminuent de 4 % par décennie.
- Notre bien-être, l'économie, la culture et la sécurité dépendent étroitement de la biodiversité et des services qu'elle rend. Pourtant, 14 des 18 services de la nature diminuent au niveau mondial.
- Environ 1 million des 8 millions d'espèces estimées sont menacées d'extinction en raison des activités humaines (modifications de l'utilisation du sol, exploitation directe, changement climatique, pollution, propagation d'espèces exotiques envahissantes).
- La perte de la biodiversité et de ses services est liée à des évolutions telles que le doublement de la population mondiale, le quadruplement de l'économie mondiale et la multiplication par dix du commerce mondial au cours des 50 der-

nières années, qui ont entraîné une augmentation massive de la demande en énergie et autres ressources.

- Les scénarios prévisionnels jusqu'en 2050 montrent que même en cas de transition rapide vers plus de durabilité, le recul de la biodiversité et des services écosystémiques régulateurs ne pourra être, au mieux, que freiné d'ici 2050. La consommation des ressources naturelles (p.ex. nourriture, bois, bioénergie) continuera d'augmenter.
- Une transformation profonde de nos sociétés et de notre rapport à la nature est nécessaire pour garantir nos bases vitales à long terme. Un ensemble de mesures y contribue: développement de visions pour une vie durable, utilisation réduite de ressources et diminution du gaspillage, nouvelles normes sociales pour la durabilité, plus d'équité, meilleure planification et incitations pour la conservation de la biodiversité, utilisation respectueuse de la nature lors d'activités économiques locales avec prise en compte par le marché international, soutien des innovations respectueuses de la nature, encouragement de la formation et renforcement du monde scientifique et des connaissances locales sur la nature, sa préservation et son utilisation durable.

définir des options d'action pour la préservation de la biodiversité afin de soutenir la prise de décision politique. Les résultats sont publiés dans différents rapports thématiques.

Recherche internationale sur la biodiversité

La recherche internationale sur la biodiversité s'est transformée ces 20 dernières années, passant d'une recherche organisée essentiellement par disciplines à une recherche large et transdisciplinaire. La coordination de la recherche dans le domaine de la biodiversité a été très active avant et pendant la Décennie pour la biodiversité 2010-2020. DIVERSITAS, le programme de recherche international sur la biodiversité, a accueilli de nombreuses chercheuses et chercheurs dans ce domaine et a travaillé intensivement au niveau international pour favoriser le dialogue entre milieux scientifique et politique (avec CDB, FAO, UNESCO, PNUD et PNUE). En 2014, le programme a été intégré dans la nouvelle initiative scientifique « Future Earth ». Cette dernière a été créée en 2012 à la Conférence Rio+20 afin de réunir les programmes de recherches de diverses disciplines dans un programme interdisciplinaire.

Parallèlement, des systèmes globaux d'observation de la biodiversité ont été mis en place. Le « Global Biodiversity Information Facility (GBIF) » est un réseau international et une infrastructure de données, financé par les

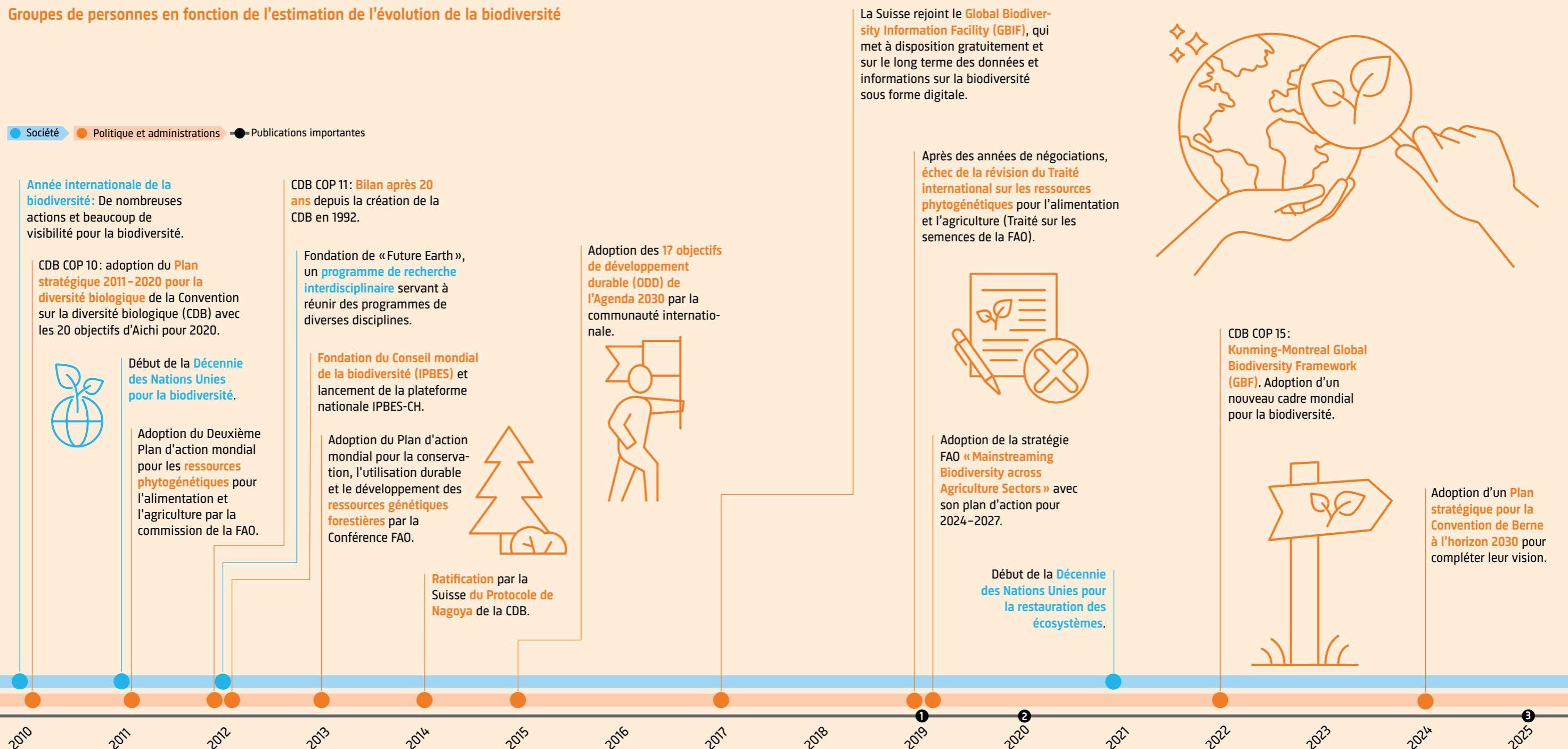
gouvernements mondiaux (y compris la Suisse). Le GBIF recueille des données sur la biodiversité mondiale, de collections muséales jusqu'aux observations individuelles sur le terrain (plus de 3,5 milliards d'occurrences de plus de 117 000 jeux de données du monde entier y sont déjà intégrés) et les met à disposition.

Le GEO BON (Group on Earth Observations – Biodiversity Observation Network) est un autre réseau. Il fait partie du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) sous l'égide du Groupe intergouvernemental sur les observations de la Terre (GEO). Le réseau a notamment développé les « Essential Biodiversity Variables » afin d'en tirer des indicateurs sur l'état et l'évolution de la biodiversité.⁶⁸

Ces réseaux mondiaux d'observation de la biodiversité sont essentiels pour la synthèse des connaissances, le développement de scénarios et les recommandations politiques de l'IPBES, et pour la CBD. Ils fournissent un soutien technique et institutionnel, par exemple sous forme de contributions à des groupes de travail ou de mise à disposition de lignes directrices méthodologiques et d'experts et experts.

Contribution de Eva Spehn

Groupes de personnes en fonction de l'estimation de l'évolution de la biodiversité



① 2019
IPBES: Global assessment report on biodiversity and ecosystem services. Premier rapport mondial, a obtenu une grande visibilité et une large acceptation.

② 2020
CDB: Global Biodiversity Outlook 5. Bilan global des objectifs d'Aichi. Aucun objectif entièrement atteint.

③ 2025
WEF: Global Risk Report, 20e édition. Le Global Risk Report du Forum économique mondial (WEF) identifie, une fois de plus, la perte de biodiversité comme l'un des quatre risques principaux pour les dix prochaines années. Les risques découlant d'une perte de la biodiversité augmenteront probablement en intensité et représenteront une menace sérieuse pour la stabilité globale et le progrès.



Bibliographie

- 1 Cracco M, Walters G, Loup R (2025) **Analysing perceptions of nature and nature's contributions to people for a Swiss ecological infrastructure.** People and Nature 7: 146–159.
- 2 OFS (2011, 2019, 2023, 2025) **Enquête Omnibus 2023: Qualité de l'environnement et comportements environnementaux.** Office fédéral de la statistique.
- 3 Gfs-zürich (2016) Univox Umwelt 2016.
- 4 Kübler D, D'Agostino A (2025) **Tell me where you live and I tell you how you vote.** A spatial analysis of voting 'yes' or 'no' to the Biodiversity Initiative in September 2024 (Conference Paper). Basierend auf DDS-21 Befragung vom November 2024. dds21.uzh.ch/de.html. Annual Conference of the Swiss Political Science Association.
- 5 Gfs-zürich (2023) **Biodiversität. Dringlichkeit ohne Priorität!** Resultate zweier Umfragen zum Sensibilisierungs- und Aktivierungsgrad verschiedener Akteursgruppen im Auftrag der Stiftung Pusch und BirdLife Schweiz.
- 6 D'Agostino A, Kübler D (2025) **Public preferences for biodiversity policies. A survey experiment in Switzerland.** University of Zurich. Department of Political Science.
- 7 Külling N, Adde A, Lambiel A, Wicki S, Guisan A, Grêt-Regamey A, Lehmann A (2024) **Nature's contributions to people and biodiversity mapping in Switzerland. Spatial patterns and environmental drivers.** Ecological Indicators 163: 112079.
- 8 Keller C (2024) **Vielfalt erzählen. Drei Thesen zur Bedeutung von Biodiversitätsnarration.** GAIA-Ecological Perspectives for Science and Society 33(2): 228–233.
- 9 Louder E, Wyborn C (2020) **Biodiversity narratives. Stories of the evolving conservation landscape.** Environmental Conservation 47: 251–259.
- 10 Wilson EO, Peter F (1988) **BioDiversity.** National Academy Press.
- 11 Imhoof M (Reg.) (2012) **More than honey** [Film]. Zero One Film, Allegro Film, Thelma Film, Ormenis Film.
- 12 Jarvis B (2018, 27. November) **The insect apocalypse is here.** New York Times.
- 13 Hallmann CA, Sorg M, Jongejans E et al (2017) **More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas.** PLoS ONE 12(10): e0185809.
- 14 Acorn J (2016) **The windshield anecdote.** American Entomologist 62(4): 262–264.
- 15 Keller C (2025) **Schreiben im Zeitalter des Aussterbens. Affektlogiken und Affektpoetiken im Insektenenschutz.** In D Giuriato, A Heller. Insektenpoesie. Grundzüge einer literarischen Entomologie. Cultural Animal Studies, Metzler.
- 16 Carson R (1962) **Silent spring.** Houghton Mifflin.
- 17 Dürbeck G (2018) **Narrative des Anthropozän. Systematisierung eines interdisziplinären Diskurses.** Kulturwissenschaftliche Zeitschrift 3(1): 1–20.
- 18 Emmerich R (Reg.) (2004) **The day after tomorrow** [Film]. 20th Century Fox.
- 19 Persiel M (Reg.) (2021) **Everything will change** [Film]. Flare Film, NTR, ZDF.
- 20 Schreiber J (2023) **Endling.** Eichborn.
- 21 Werner F (2015) **Schnecken. Ein Porträt.** Matthes & Seitz.
- 22 Langner B (2018) **Kröten. Ein Porträt.** Matthes & Seitz.
- 23 Geimer P (2018) **Fliegen. Ein Porträt.** Matthes & Seitz.
- 24 Kegel B (2019) **Käfer. Ein Porträt.** Matthes & Seitz.
- 25 Müller L (2024) **Spinnen. Ein Porträt.** Matthes & Seitz.
- 26 Zwamborn M (2019) **Algen. Ein Porträt.** Matthes & Seitz.
- 27 Nitzke S (2024) **Farne. Ein Porträt.** Matthes & Seitz.
- 28 Wohlleben P (2015) **La vie secrète des arbres. Ce qu'ils ressentent, comment ils communiquent.** Ludwig, Heyne.
- 29 Schibli B (2017) **Flechten.** Dörlemann.
- 30 Von Wyl B (2022) **In einer einzigen Welt.** Lector Books GmbH.
- 31 Schweikert R (2020, 30. August) **Wer Leben bewahren will, muss Leben verändern.** NZZ am Sonntag.
- 32 Molinari G (2023) **Hinter der Hecke die Welt.** Aufbau.
- 33 Urweider R (2018) **Wildern.** Hanser, Carl GmbH + Co.
- 34 Hermann R (2021) **In der Nahaufnahme verwildern wir.** Der gesunde Menschenversand GmbH.
- 35 Lappert S (2022) **Längst fällige Verwilderung.** Diogenes.
- 36 Loup D (2021) **Les Printemps sauvages.** Editions ZOE.
- 37 Schmitter A (2023) **Leoparda.** Lenos.
- 38 McConaghay C (2024) **Je pleure encore la beauté du monde.** GAIA.
- 39 Keller C (2024) **Dangerous resonances. Charlotte McConaghay's Once there were wolves.** Plant Perspectives 1(2): 354–371.
- 40 Lees AC, Attwood S, Barlow J, Phalan B (2020) **Biodiversity scientists must fight the creeping rise of extinction denial.** Nature Ecology & Evolution 4: 1440–1443.
- 41 Eisenach C, Imboden P (2024, 05. September) **Aktive Fakten-verdrehung.** REPUBLIK. republik.ch/2024/09/05/aktive-fakten-verdrehung
- 42 Wasser-Timeline (2025) « **Histoire de la protection des eaux en Suisse depuis 1800** » wassertimeline.ch.
- 43 Graf O (2015) **Biodiversitätspolitik in der Schweiz.** Neue Grundlagen aus Kantonen, Gemeinden und Gesellschaft sowie Vergleiche mit den Nachbarländern. dialog:umwelt GmbH.
- 44 Guntern J, Lachat T, Pauli D, Fischer M (2013) **Surface requise pour la sauvegarde de la biodiversité en Suisse.** Forum Biodiversité Suisse, Maison des Académies (SCNAT).
- 45 OFEV (2012) **Stratégie Biodiversité Suisse.** Office fédéral de l'environnement.
- 46 OFEV (2017) **Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse.** Office fédéral de l'environnement.
- 47 OFEV (éd.) (2020) **Conception « Paysage suisse ». Paysage et nature dans le domaines politiques de la Confédération.** Office fédéral de l'environnement. Info Environnement 2011.
- 48 Vatter A (2020) **Das politische System der Schweiz.** Nomos.
- 49 Baur B, Duelli P, Edwards P (2004) **La Biodiversité en Suisse : état, sauvegarde, perspectives. Fondements d'une stratégie nationale.** Haupt Verlag.
- 50 Flury F (2008, 22. September) **Elaborer une stratégie visant à préserver la biodiversité en Suisse.** Interpellation 08.3505.
- 51 Müller W, Ayé R, Kobel S, Wirth T, Wulf F (Red.). (2017) **Plan d'action Biodiversité Suisse. Exigences du point de vue de la société civile.** 26 mesures importantes et urgentes pour conserver et développer la biodiversité.
- 52 OFEV (éd.) (2023) **Impact du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse (PA SBS).** Office fédéral de l'environnement.
- 53 Gubler L, Ismail SA, Seidl I (2020) **Biodiversitätsschädigende Subventionen in der Schweiz.** WSL-Berichte 96.
- 54 Reber U, Ingold K, Fischer M (2023) **The role of actors' issue and sector specialization for policy integration in the parliamentary arena.** An analysis of Swiss biodiversity policy using text as data. Policy Sciences 56(1): 95–114.
- 55 Le Conseil fédéral (2018) **Séparation des tâches entre la Confédération et les cantons.** Rapport en réponse de la motion 13.3363, Commission des finances conseil national.
- 56 OFEV (éd.) (2022) **Le droit de l'environnement en bref. Aperçu du droit fédéral de l'environnement.** Office fédéral de l'environnement. Info Environnement 2218.
- 57 OFEV (éd.) (2018) **Manuel sur les conventions-programmes 2020–2024 dans le domaine de l'environnement.** Communication de l'OFEV en tant qu'autorité d'exécution. Office fédéral de l'environnement. L'environnement pratique n° 1817.
- 58 OCAN (2018) **Stratégie Biodiversité Genève – 2030.** Office cantonal de l'agriculture et de la nature.
- 59 Binder S, Mann S (2019) **Comment les cantons soutiennent-ils leur agriculture?** Recherche Agronomique Suisse 10(9): 316–321.
- 60 ALN ZH, AGRIDEA, ZBV, Strickhof (2025) **Ressourcenprojekt ZiBiF.** Zielorientierte Biodiversitätsförderung. zielorientierte-biodiversitaet.ch
- 61 Schalajda J (2012) **La Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage: portrait.** INSIDE Sondernummer/Edition spéciale: 4–6.
- 62 Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2020) **Global Biodiversity Outlook 5.** Summary for Policy Makers.
- 63 Guntern J, Hug Peter D, Spehn E, Wiedmer E (2023) **Bedeutung des Globalen Biodiversitätsrahmen von Kunming-Montreal der Biodiversitätskonvention für die Schweiz.** Forum Biodiversität Schweiz, Akademie der Naturwissenschaften (SCNAT).
- 64 OFEV (2024) **Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. Phase 2, 2025–2030.** Office fédéral de l'environnement.
- 65 Obrecht A, Pham-Truffert M, Spehn E et al (2021) **Atteindre les ODD avec la biodiversité.** Swiss Academies Factsheet 16(1).
- 66 Obura D (2023) **The Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework: Business as usual or a turning point?** One Earth 2: 77–80.
- 67 IPBES (2019) **Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.** IPBES secretariat.
- 68 Navarro LM, Fernández N, Guerra C et al (2017) **Monitoring biodiversity change through effective global coordination.** Current Opinion in Environmental Sustainability 29: 158–169.